

Formation INTRA : ChatGPT pour les cabinets d'avocats

Intelligence artificielle générative dans le monde du droit

Formation Intra ChatGPT pour les cabinets d'avocats

Dans un environnement juridique en constante évolution, l'objectif de ce séminaire est de présenter le fonctionnement des outils d'intelligence artificielle générative et de comprendre comment les utiliser dans un contexte professionnel.

[Nous contacter](#)

Au cours du séminaire, des cas concrets et des études de cas sont examinés. Ils sont élaborés sur mesure, à partir de situations opérationnelles réelles, identifiées en concertation avec nos clients, afin d'adresser les problématiques opérationnelles et concrètes rencontrées par les cabinets d'avocats et leurs collaborateurs.



Les objectifs de la formation

L'atelier vise à doter les **avocats** des compétences essentielles pour comprendre et gérer les défis de l'**intelligence artificielle générative** :

- Quels sont les défis, pour les avocats, du passage du « faire » au « faire faire » ?
- Quels sont les niveaux de perfectionnement que l'intelligence artificielle générative peut apporter à l'organisation et à l'activité d'un avocat ?
- Quelles sont les conditions de réussite d'une invite efficace sur ChatGPT ?
- Quelles sont aussi les erreurs à ne pas commettre et comment identifier les hallucinations, les biais, les malfaçons d'une production réalisée par une intelligence artificielle ?
- Quels sont les nouveaux services que l'avocat peut envisager de produire et de proposer à ses clients internes, grâce à l'intelligence artificielle générative ?
- Comment gérer l'apport de valeur ajoutée de l'avocat dans un système de production centré sur l'intelligence artificielle générative ?
- Comment protéger le savoir-faire de l'entreprise, ses secrets d'affaire et les informations confidentielles dans un système construit sur des modèles de langage (LLM) et de données reposant sur un apprentissage statistique et fondé sur un partage continu d'informations ?



Le formateur



Avocat à la Cour d'appel de Paris, Alain Bensoussan est spécialisé en droit des technologies avancées.

Alain Bensoussan a participé à la rédaction de la loi n°88-19 du 5 janvier 1988 sur la fraude informatique (dite loi Godfrain).

Il est fondateur et président du réseau Lexing®, premier réseau international qui fédère des avocats en droit du numérique et des technologies avancées, dont les compétences en droit des nouvelles technologies sont reconnues dans leurs pays respectifs. Le réseau Lexing® réunit aujourd'hui une quarantaine de cabinets sur les 5 continents.

Il tient une rubrique juridique dans le magazine « Planète Robots » depuis 2013.

Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages en droit des technologies avancées, dont notamment :

- le premier traité de « Droit de l'informatique et de la télématique, Théorie et Pratique » (Éditions Berger-Levrault, 1985)
- « Droit des robots », (Minilex Lexing®, 2016)
- « IA, robots et droit », 2019
- « Algorithmes et droit », 2023
- « ChatGPT dans le monde du droit », (Editions Bruylant, 2024)



Le public concerné

De manière générale, le séminaire s'adresse à tout professionnel du droit, comme notamment :

- les avocats et leurs collaborateurs



☰ Le plan de la formation

Approche générale

- >> Préambule
- >> Tour de table
- >> Liste des objectifs
- >> Situation générale
- >> Démarche

La machine-outil virtuelle

- >> Définition de l'IA générative
- >> Classification des systèmes d'IA
- >> Cobotique juridique
- >> Les services

La coopération Humain / Robot

- >> L'interface
- >> L'invite RCS
- >> L'invite juridique
- >> Les 5 types d'invite
- >> La finalisation

La réalisation

- >> Idéation
- >> Analyse
- >> Présentation
- >> Contrat
- >> Contentieux
- >> Mél
- >> Programme
- >> Traduction
- >> Analyse des données
- >> Image et vidéo

Les malfaçons

- >> Les 10 familles
- >> Etude de chaque famille

Les savoir-faire

- >> La nomenclature
- >> La présentation de chaque savoir-faire

Dispositions finales

- >> Conclusion
- >> Plan d'action

Les prérequis



Aucun prérequis particulier n'est requis

La durée du séminaire



Le séminaire dure une journée, en présentiel au cabinet, à distance ou en présentiel dans les locaux du client

Les moyens



Les moyens pédagogiques

Un support pédagogique sera remis à chaque participant

Les moyens techniques

Nous favorisons l'interactivité entre les participants et le formateur en limitant le nombre de participants à une vingtaine de participants par session
En cas d'atelier virtuel, les participants doivent disposer des outils informatiques nécessaires pour se connecter via l'appli Google Meet ou Teams

Les dates



S'agissant de séminaires organisés en intra-entreprise, les dates de nos interventions sont définies d'un commun accord avec nos clients

Avocats

Formation Intra ChatGPT pour les directions juridiques



Frédéric Forster

Avocat, Directeur du pôle Télécoms



Virginie Bensoussan-Brulé

Avocate, Directrice du pôle Contentieux numérique